



MAIRIE  
DE  
**VILLEDIEU**  
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50  
Télécopie : 04.90.28.96.82

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 9 SEPTEMBRE 2010

Étaient présents : Yves Tardieu, maire ; Pierre Arnaud, premier adjoint ; Sandrine Blanc, deuxième adjointe ; Philippe de Moustier, troisième adjoint ; Armelle Dénéreaz ; Roland Fontana ; Caroline Lefèvre ; Jean-Laurent Macabet ; Aurélie Monteil ; Guillaume Portugues ; Majo Raffin, quatrième adjointe ; Olivier Sac.

Étaient excusés : Valéry Barbato ayant donné procuration à Roland Fontana ; Nadine Bernard ; Jean Marie Dusuzeau.

Sandrine Blanc est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 40.

### **I. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 27 JUILLET, 4 AOUT ET 11 AOUT**

### **II. CONVENTION AVEC LA COPAVO POUR L'ACCUEIL DES ELEVES DES ENSEIGNANTS GREVISTES**

### **III. CONVENTION POUR L'UTILISATION DU STADE**

### **IV. VEGETALISATION DES PARKINGS**

### **V. DEVIS DIVERS**

1. Taille des platanes
2. Nettoyage et contrôle vidéo des égouts du chemin du Moulin et de la rue des Espérants

### **VI. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

1. Ecole
2. Redevance d'occupation du domaine public ERDF et France Telecom
3. Travaux de ferronnerie
4. Demande d'Evelyne Auphand
5. Bois sans maître
6. Plan de prévention des risques
7. Enquête publique du SIAA
8. Travaux au lavoir de la bourgade
9. Agenda

### **I. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 27 JUILLET, 4 AOUT ET 11 AOUT**

Le maire donne lecture des procès verbaux des séances du 27 juillet 2010, du 4 août 2010 et du 11 août 2010. Les termes en sont approuvés à l'unanimité.

### **II. CONVENTION AVEC LA COPAVO POUR L'ACCUEIL DES ELEVES DES ENSEIGNANTS GREVISTES**

Le maire rappelle la discussion du conseil municipal lors de sa séance du 11 août dernier, lors de laquelle il avait évoqué la possibilité pour la commune de signer une convention avec la Copavo pour l'accueil des enfants les jours de grève. Jusqu'à présent c'est la commune qui organise le service d'accueil minimum des élèves les jours de grève des enseignants. Cette situation suppose une organisation de ce service et un surcoût en charge de personnel puisque les employés municipaux encadrent les enfants toute la journée.

Cette convention permet que les élèves soient accueillis au centre de loisirs intercommunal « La courte échelle » de Vaison la Romaine gratuitement pendant les heures scolaires. Si les parents souhaitent laisser les enfants sur le temps de garderie, ils doivent s'acquitter d'un ticket, de même pour le repas du midi.

Le centre de loisirs percevra l'indemnisation de l'inspection académique.

La convention stipule que la commune a la possibilité de mettre à disposition du centre de loisirs son personnel non gréviste. Il est également précisé qu'en cas de grève du personnel du centre de loisirs, l'accueil n'est pas assuré.

En signant cette convention, la commune se décharge donc de l'organisation et du surcoût éventuel généré par l'organisation du service d'accueil minimum.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

### **III. CONVENTION POUR L'UTILISATION DU STADE**

Le maire explique au conseil municipal qu'il a été sollicité plusieurs fois cette année par des particuliers pour l'utilisation du stade afin d'organiser des fêtes privées. Ce lieu est demandé car il est équipé, agréable, vaste et clos pour la sécurité des enfants. Le maire pense que ce genre d'utilisation fait vivre ce lieu et il y est favorable.

Le maire rappelle que le stade est municipal mais géré et équipé par trois associations : le tennis club villadéen, le skate park et les ringards. Dans un souci de formaliser les choses et afin d'éviter les abus, un projet de convention est présenté au conseil municipal reprenant les droits et obligations des utilisateurs.

Cette convention stipule que le lieu doit être laissé propre et rangé, que l'accès du public doit être maintenu, que les voisins doivent être prévenus, qu'en cas d'utilisation du local le rangement et le nettoyage doit être fait, que les produits des associations ne doivent pas être utilisés, que les fermetures, électricité et eau doivent être vérifiés. Cette convention sera signée par les présidents des trois associations, le maire et le demandeur. Les clés seront à retirer et à rendre au secrétariat.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur le prix de la mise à disposition et sur l'instauration d'une caution. Après discussion, l'ensemble du conseil municipal est d'accord pour laisser le principe de gratuité mais souhaite ajouter dans la convention le dépôt d'une caution de 200 € obligatoire pour la mise à disposition du local.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'instauration de cette convention pour l'utilisation du stade.

### **IV. VEGETALISATION DES PARKING**

Dans le cadre de l'opération « planter 10 000 arbres en Vaucluse » le conseil général subventionne des plants à hauteur de 15 000 €. Philippe de Moustier apporte quelques précisions quand à la nature de l'aide apportée par le conseil général. Lorsque le dossier est validé et accepté au conseil général, ce dernier fait appel à un pépiniériste qui fournit les arbres à la commune. Les frais de plantations restent à la charge de la commune.

Le maire rappelle que suite à l'étude rendue par le CAUE sur la végétalisation des espaces publics (parking maison Garcia, nouveau cimetière et aire de stationnement rue des Ecoles) il convient de prendre une délibération pour solliciter l'aide du conseil général et autoriser le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'aide auprès du conseil général.

### **V. DEVIS DIVERS**

#### **1. Taille des platanes**

Le maire rappelle au conseil municipal que les platanes sont atteints de l'oïdium, cette maladie a touché toute la région cette année. Ils ont été traités mais ils étaient déjà trop atteints. Le problème est qu'ils sont très hauts et que le traitement, pour être efficace, doit atteindre les feuilles du haut, même si le produit utilisé est un « systémique ». L'an prochain ils seront traités plus tôt et plus souvent.

Le maire présente au conseil municipal le devis de Jean-Paul Waanders pour la taille des platanes du village (place de la Libération et parking des écoles) pour un montant de 2 100 € TTC. Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

Roland Fontana demande pour la taille des tilleuls de la cour de l'école. Le maire répond qu'il n'est pas nécessaire de le faire cette année.

## 2. Nettoyage et contrôle vidéo des égouts du chemin du Moulin et de la rue des Espérants

Le maire explique au conseil municipal que la commune ne dispose pas d'étude sur le réseau du chemin du Moulin. Quelques problèmes ont déjà eu lieu, il serait bon de connaître l'état de ce réseau. Il en est de même pour la rue des Espérants compte tenu des travaux d'aménagement prévus en 2011. Les travaux de réparation doivent avoir lieu avant.

Il présente au conseil municipal le devis de la SAUR pour le nettoyage et le contrôle vidéo de 500 ml d'égout, chemin du Moulin et rue des Espérants, pour un montant de 3 767,40 € TTC. Ce devis est nettement inférieur à celui fait précédemment par la société Chimirec Malo. Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

## VI. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Afin d'équilibrer l'opération « parking municipal 2<sup>ème</sup> tranche » il convient de procéder à la rectification des comptes tel que suit :

Comptes dépenses :

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
21	2184	146	Parking municipal 2 <sup>ème</sup> tranche	+ 1 500,00
23	2313	146	Parking municipal 2 <sup>ème</sup> tranche	+ 4 880,00
23	2313	152	Maison Pythoud	- 6 380,00

## VII. QUESTIONS DIVERSES

### 1. École

Accueil des enfants de moins de 3 ans : l'effectif en maternelle étant de 19 élèves, et suite aux différentes discussions du conseil municipal, les enfants nés avant le 30 avril 2008 seront accueillis cette année. L'inscription se fera lundi 13 septembre par Mme Beloeil. Les conditions d'inscriptions, approuvées lors du conseil municipal du 11 août dernier, seront remises par écrit aux parents qui s'engagent à les respecter en signant le document.

Rentrée : la rentrée s'est bien passée pour les enfants. Pour les instituteurs, seule Mme Beloeil était présente la veille de la prérentrée, elle était accompagnée de l'instituteur remplaçant Mme Hecquet le jour de la prérentrée. L'institutrice de maternelle, titulaire du poste, est déchargée à 50 % cette année, elle n'est donc là que le lundi et mardi et une remplaçante le jeudi et vendredi.

Travaux : les travaux demandés par la directrice de l'école ont été faits pendant les vacances par les employés municipaux. Il persiste le problème des volets roulants, qui fonctionnent quelques temps puis plus, malgré les multiples interventions de M. Guibert.

Chaudière : la nouvelle chaudière est installée et fonctionne. Une réception des travaux sera organisée prochainement.

Evelyne Bouchet : elle va peut être devoir s'absenter pendant 2 à 3 mois pour des raisons de santé. Il faut donc envisager le remplacement à la cantine et à la garderie. Pour la cantine c'est Martine Fauque qui assurera le remplacement. Pour la garderie il faut une personne titulaire du BAFD.

## 2. Redevance ERDF et France Telecom

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 27 juillet d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de ERDF et France Télécom. Le maire donne les montants perçus par la commune annuellement : 180 € pour ERDF et 697,76 € pour France Telecom.

## 3. Travaux de ferronnerie

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il y a des travaux de ferronnerie à faire dans le village et que ces derniers n'ont jamais été faits par manque de temps. Il a pensé qu'il serait possible de faire comme pour les travaux de peintures de l'école l'an passé, embaucher quelqu'un pendant l'absence d'Aimé Zammit. Pour cela, il a pris contact avec M. Fallotin pour qu'il chiffre le nombre d'heures nécessaire à la réalisation des travaux suivants :

- Compléter la rampe qui monte à l'horloge car elle dangereuse. Il faut la mettre aux normes en rajoutant un barreau sur deux et en sécurisant le haut.
- Confectionner un portail à doubles battants fermant le coin où sont rangées les gamelles à la Maison Garcia. Cet endroit est dangereux car il y a l'eau, l'électricité mais aussi sale car le vent ramène toute les saletés dans ce coin.
- Confectionner une dalle à poser à l'entrée de la Maison Garcia, sur le point d'eau dans le sol car quelqu'un s'est déjà blessé,
- Revoir la ferronnerie du lavoir de la Bourgade lorsque les travaux de réfection du lavoir vont commencer.

L'idée est de l'embaucher au mois de septembre puisqu'Aimé Zammit est en arrêt jusqu'au 16 septembre, et que Gille Eysseric est en congé du 20 au 24 septembre. Le maire rappelle qu'Aimé Zammit n'est plus remplacé sauf ponctuellement.

## 4. Demande d'Evelyne Auphand

Evelyne Auphand souhaite qu'avant sa mort il soit rendu hommage à son grand père, Aimé Auphand, maire de Villedieu de 1882 à 1890. Il a inauguré la fontaine de la place. Elle aimerait la pose d'une plaque commémorant l'évènement.

Le maire souhaite que le conseil municipal réfléchisse à cette demande et sous quelle forme il serait possible de l'honorer.

## 5. Biens sans maître

Le maire explique que M. Collet, propriétaire de deux parcelles de bois cadastrées D 488 et D 490, voisin de Mme Goffin, Mme Travail, M. Schneider, M. Dieu et M. De Froidcourt, est décédé il y a longtemps. Ces deux parcelles ont été achetées par une famille de Villedieu mais il semble que cela n'ait jamais été acté. En l'absence de descendance de M. Collet, il semble que ces biens n'aient plus de propriétaire.

La commune est sollicitée pour engager une procédure dite de « bien sans maître » qui lui permettrait d'en devenir propriétaire. Le maire précise que ces bois ne sont pas entretenus.

Après discussion, le conseil municipal souhaite avoir plus de renseignements sur la valeur du bien, sur le coût de la procédure et sa durée.

## 6. PPRI

Le maire informe le conseil municipal de la réception du dossier de plan de prévention des risques envoyé par la préfecture le 28 août. Le conseil municipal dispose de deux mois pour l'approuver et délibérer. Le dossier est composé du rapport de présentation, du règlement et d'un dossier par communes concernées comprenant une carte des aléas, une carte des enjeux et une carte du zonage réglementaire qui s'impose absolument à toute demande d'urbanisme. Toutes les phases de consultations sont passées. Le dossier est en libre consultation au secrétariat. La délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

## 7. Enquête publique du SIAA

Le maire donne connaissance au conseil municipal de la réception du dossier d'enquête publique pour les travaux d'entretien de l'Aygues. Ces travaux ont pour but d'améliorer les conditions d'écoulement et le colmatage d'une anse d'érosion aux Bas Saumes et aux Taulières, en ce qui concerne la commune. L'enquête publique se termine le 21 septembre, le dossier est consultable en mairie.

Le maire souhaite que le dossier soit examiné par les délégués au syndicat car il avait été demandé au technicien du SIAA d'effectuer des travaux d'entretien.

## 8. Travaux au lavoir de la Bourgade

Acare environnement commence les travaux au lavoir le 4 octobre. Ils dureront trois semaines. Le maire a assisté à l'inauguration du lavoir de Séguret, refait par Acare environnement. Les travaux ont été très bien faits. Il a rencontré à cette occasion le chef de chantier qui sera à Villedieu.

Jean Marie Dusuzeau et Jean-Luc Bras ont travaillé sur le projet, il doit être présenté à la commission urbanisme du 18 septembre pour approbation et modifications éventuelles.

## 9. Agenda

Samedi 11 septembre : concours de pétanque des élus de la Copavo à Entrechaux.

Samedi 18 septembre : commission urbanisme et audition des candidats pour l'aménagement rue des Ecoles et rue des Espérants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 14 octobre à 20 heures 30.